

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-CF1537

présenté par

M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry
et Mme Voynet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	10 047 750	0
<i>dont titre 2</i>	10 047 750	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	10 047 750
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	0	10 047 750
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	10 047 750	10 047 750
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les assistantes sociales de l'Éducation nationale « *luttent au quotidien pour mettre en application la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité », pour que tous les gamins et gamines petit.es et grand.es de ce pays, cabossés dès leur naissance ou par les événements de leur vie et de leurs proches [...] puissent garder ou retrouver des ambitions et projets dans leur vie d'adulte.* » C'est par ces mots que N. Andrieux Hennequin, membre du bureau national du SNUASFP-FSU, décrivait cette profession essentielle en mars 2024 à l'occasion d'une mobilisation pour leurs conditions de travail.

La circulaire de 2017 définit le rôle du service social de l'Éducation nationale comme un service spécialisé qui « *concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative* » et comme un élément « *essentiel du système éducatif [qui] participe du droit à l'éducation garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté* » (circulaire n° 2017-055 du 22-03-2017).

Pourtant, avec quelque 2 700 assistantes sociales pour plus de 9,8 millions d'élèves dans le public, comment remplir à bien ces missions ? Cela donne un taux d'une assistante sociale pour 3 650

élèves. Déjà en difficulté, cet « *élément essentiel du système éducatif* » est d'autant plus nécessaire alors que l'inflation entraîne une paupérisation croissante d'une grande partie de la population.

Il est nécessaire de penser un véritable plan de lutte contre la pauvreté, et notamment la pauvreté infantile. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter les effectifs des assistantes sociales dans l'éducation nationale.

C'est le sens de cet amendement qui se veut une première pierre à l'édifice en proposant de créer 250 postes supplémentaires d'assistantes sociales en 2026.

Il est ainsi proposé d'augmenter de près de 10 047 750 euros les crédits (AE et CP) de l'Action 04 "Action sociale" du Programme 230 "Vie de l'élève", au titre 2.

Afin de respecter la règle de recevabilité financière, il prévoit une baisse du même montant sur les crédits de l'action 02 « Enseignement élémentaire » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » (en AE et CP), au titre 2 . Les auteurs de cet amendement n'ont pas l'intention de diminuer les crédits de cette action et appellent le Gouvernement à lever le gage.